

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 juin 2010 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 2 juin 2010

PRESENTS: JP RIZZON-JM RAYMOND-M COMBIN-L FOUSSAT-P LE PAPE-
I MARCELLIN-V DACHEUX – R FREUND-N ALIBERT-A DAZON

ABSENTS : 0

SECRETARE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

La séance ouverte Monsieur le Maire dépose sur le bureau le tableau du calcul des subventions que la mairie verse chaque année à toutes les associations du village, après discussion.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

D'autoriser le Monsieur le Maire à verser les sommes suivantes :

AMICALE LAIQUE	1 400 €
ASSOCIATION SPORTIVE STEPHANOISE	984 €
TENNIS CLUB	964 €
ASESPC	715 €
LES VIEUX CRAMPONS	567 €
CLUB BEL AUTOMNE	540 €
GPEAV	386 €
STE CHASSE ST HUBERT	448 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : SUBVENTION CENTRE AERE
--

La séance ouverte Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a reçu une demande de subvention concernant le centre aéré Les Criquets. Les enfants de la commune pouvant bénéficier de cet accueil durant les vacances scolaires, il nous est demandé d'apporter notre soutien financier.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Allouer une somme au centre aéré les criquets pour un montant de 703 €

VOTE : Nb de voix Pour :11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°3 : CONVENTION SPA

La commune a depuis toujours confié la gestion des animaux errants à la SCAPA (Service pour Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). Pour que ce service continue, il convient de signer un nouveau contrat.

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Autorise M Le Maire à signer cette convention dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants : 373.34 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 4 ACHAT D'UNE LAME

L'acquisition d'une lame a été voté au budget communal 2010 section d'investissement. Plusieurs devis ont été demandés, après étude des différentes propositions :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte le devis de la société ANDREUX pour un montant de 2448.81 € TTC

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 5 ACHAT D'UN MICRO- TRACTEUR

L'acquisition d'un micro-tracteur complet (avec fourches, bras de levage et système hydraulique) a été voté au budget communal 2010 section d'investissement. Plusieurs devis ont été demandés, après étude des différentes propositions :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte le devis de la Société ANDREUX pour un montant TTC de 26 551,20 € TTC

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 6 DEVIS TRAVAUX DEPLACEMENT CHAUDIERE MAIRIE

Pour des raisons de sécurité, l'emplacement de la chaudière doit être changé. Il est convenu de l'installer dans un local extérieur. Plusieurs devis ont été demandés après discussion

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Partie construction local chaudière : accepte le devis de la Société BOIS et REDON pour un montant de 3991.65 € TTC.

Reprise Génoise : accepte le devis de la Société BOIS et REDON pour un montant de 502.32 € TTC

Partie déplacement de la chaudière : accepte le devis de la Société BEAUMET pour un montant de 3167.01 € TTC

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 7 REGULARISATION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que le petit secteur de la place des Mariniers cadastré section AD n° 531 ne contribue pas aux aisances et aux fonctionnalités de cette place,

Que sa vente a été opérée à un administré, avant que le déclassement du Domaine Public ait été opéré, que ce déclassement, en vue de régularisation, a été soumis à l'enquête publique du 12 mai 2010 au 28 mai 2010, Considérant que le Commissaire-Enquêteur donne avis favorable à ce déclassement, à opérer en régularisation,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte la régularisation de déclassement d'une portion du domaine public de la parcelle AC 351.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 8 DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU DOMAINE PUBLIC

Considérant que le petit secteur de la Place de l'église qui jouxte la parcelle cadastrée section AD n° 136 ne contribue pas aux aisances de cette place, que son déclassement a été envisagé par le Maire, que ce projet de déclassement a été soumis à l'enquête publique du 12 mai 2010 au 28 mai 2010, considérant que le Commissaire-Enquêteur donne avis favorable à ce déclassement,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte le déclassement de la parcelle cadastrée section AD n° 136

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 9 CONTRAT FOURNITURE ET LIVRAISON REPAS CANTINE

Le contrat de fourniture et livraison des repas de la cantine arrive à échéance, il convient de procéder à son renouvellement. Différentes propositions ont été reçues en mairie et après en avoir pris connaissance

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte le contrat et autorise M LE MAIRE à signer la convention de partenariat avec l'ESAT Véronique qui prendra effet à la rentrée 2010.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 10 VIREMENTS DE CREDITS

Afin de financer l'achat de la lame et du tracteur, il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Compte à réduire

Chapitre et opération	Article	Nature	Montant
21 OPE 11	2128	Autres agencements et Aménagements de terrains	- 5001 €

Comptes à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
21 OPE 13	2182	Achat tracteur	+ 2984 €
21 OPE 13	21571	Achat Lame	+ 2017 €
		TOTAL	+ 5001 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT :

Accepte les virements de crédits.

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 20 heures 51

SIGNATURES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE